

La principale

Nadia MOKRANI

Tél : 05 62 11 59 20
Mél : 0312610u@ac-toulouse.fr

Le Vernet, le 02/ 04/2026

Mme la principale

Aux

Parents d'élèves de 3^{ème}.

Objet : Procédure d'affectation et d'orientation.
PJ : demande de dérogation et calendrier

Chers parents,

Les procédures d'affectation et d'orientation post-3^{ème} concernent :

- Le choix par les familles des formations et des établissements : phase des vœux d'affectation. SLA.
- Le choix d'orientation dans une voie générale, technologique et/ou professionnelle = vœux définitifs d'orientation. SLO.

Les procédures SLA et SLO sont interdépendantes et se décomposent en trois étapes :

1/ Affectation : service en ligne de l'affectation (SLA)

→ **Consultation des offres de formation après la 3^{ème} : du vendredi 3 avril 14h00 au lundi 4 mai 2026 (13h59).**

Se connecter sur le SLA via le teleservices.education.gouv.fr avec vos codes Educonnect puis choisir « Mes services/Orientation/Découvrir les formations ».

→ **Saisie et validation des vœux d'affectation par les familles du lundi 4 mai (14h) au mardi 26 mai 2026 inclus (23h59), date impérative.** Les modifications restent possibles jusqu'à cette date limite via le SLA. Possibilité de faire 10 vœux académiques et 5 vœux nationaux.

Il est fortement conseillé pour les formations professionnelles de saisir le maximum de vœux et de les élargir géographiquement afin de garantir une affectation à l'élève. En effet, pour rappel, en lycée professionnel les places sont contingentées. La sélection se fait sur la base du dossier scolaire. Certaines formations sont très demandées.

♦ **Vœux dérogatoires** : Les demandes pour une 2^{ème} GT pour un établissement autre que celui du secteur (LPO de Pins Justaret ou d'Auterive en fonction du domicile), sont soumises à dérogation à adresser au collège avec une lettre explicative, pour le 18 mai 2026 (Cf. Document ci-joint). **Le lycée de secteur devra obligatoirement être saisi en dernier vœu pour garantir une place à l'élève en cas de refus de la dérogation.**

♦ **Vœux pour des formations spécifiques (barème, dossiers) : contacter madame la Principale ou le CIO.**

♦ **Vœux dans l'enseignement privé** : les familles devront prendre obligatoirement contact avec les établissements privés dès l'ouverture de cette phase d'affectation pour connaître les modalités d'admission. Les vœux devront être saisis dans AFELNET.

♦ **Vœux dans une formation par la voie de l'apprentissage : quatre conditions à remplir par l'élève :**

- Avoir atteint l'âge de 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile.
- Bénéficier d'une promesse d'embauche sous contrat d'apprentissage d'une entreprise prête à l'accueillir dès lors qu'il aura 15 ans révolus au 31 décembre 2026.
- Bénéficier de l'engagement d'un CFA à intégrer l'élève dans une formation préparant au diplôme visé.
- Justifier avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (collège).

→ **Tour de sécurisation** : Seuls sont concernés les élèves identifiés par les services académiques dont les vœux d'affectation ne permettraient pas de garantir une admission dans une formation professionnelle et qui seraient potentiellement non affectés dès le 1^{er} tour : ils seront reçus avec leur famille au collège afin de consolider leur dossier et d'élargir leurs vœux avant la publication des résultats définitifs du tour principal. **Saisie de nouveaux vœux formulés par la famille du lundi 15 au vendredi 19 juin 2026 par la principale.**

2/ Orientation

La phase définitive : voie générale et technologique et/ou voie professionnelle.

→ **Il n'y a pas de saisie des vœux d'orientation par les familles dans le SLO** : ceux-ci seront déduits de la nature des vœux d'affectation saisis par les responsables légaux dans le SLA (Cf ci-dessus). La voie d'orientation sera alors automatiquement incrémentée dans le service en ligne d'orientation (SLO). Les deux services en ligne SLA (affectation) et SLO (orientation) sont en lien direct et s'auto-alimentent.

Exemples : je demande uniquement des formations en lycée professionnel, mon vœu d'orientation incrémenté sera donc la voie professionnelle. Je demande simultanément des vœux en LP et en LGT : les deux voies d'orientation

2GT et voie professionnelle seront incrémentées dans le SLO.

Les choix d'orientation des familles ainsi incrémentés seront examinés en conseils de classe du 2nd semestre qui auront lieu le 1^{er} et le 2 juin 2026.

→ **A l'issue des conseils de classe vous devrez répondre du mardi 2 au jeudi 4 juin 2026 via le SLO, aux propositions d'orientation :**

↳ La proposition du conseil de classe est conforme à votre vœu d'orientation définitif. Vous devrez saisir la mention « Accord ». La proposition devient alors décision d'orientation.

↳ La proposition du conseil de classe n'est pas conforme à votre vœu d'orientation définitif :

♦ Soit vous acceptez la proposition du conseil de classe : vous devrez saisir la mention « Accord » pour finaliser la procédure d'orientation. La proposition devient alors décision d'orientation. La famille devra, si elle n'avait pas fait de vœux dans la voie proposée par le conseil de classe, faire des vœux correspondant à la voie d'orientation actée et contacter la principale pour la saisie de leurs nouveaux vœux.

♦ Soit vous n'acceptez pas la proposition du conseil de classe : vous devrez saisir la mention « Refus ». Le secrétariat de direction vous fixera alors un rendez-vous, en présence de l'élève, pour engager la phase de dialogue. A l'issue de l'entretien madame la principale prend une décision d'orientation :

- La famille accepte la décision d'orientation.
- La famille refuse la décision d'orientation et fait appel devant la commission d'appel qui se réunira **le mardi 9 juin 2026**. La décision de cette commission sera définitive. **Attention** : il est recommandé aux familles qui sont susceptibles de faire appel pour une 2GT d'anticiper une décision négative de la commission d'appel et de faire des vœux dans la voie professionnelle au plus tard le lundi 8 juin afin que l'élève puisse participer au tour principal en ayant pu formuler des vœux dans la voie proposée par le conseil de classe (contacter la principale si le SLA est fermé au moment où vous souhaitez faire de nouveaux vœux.). Ces élèves qui font appel pourront même s'ils ont des notes plus élevées, ne pas être affectés face à un élève dont le vœu a été sécurisé lors du tour principal.

Seuls les vœux d'affectation conformes aux décisions d'orientation seront pris en compte dans AFFELNET.

Les vœux d'affectation émis par les familles et non conformes aux décisions d'orientation seront supprimés.

Pour rappel le redoublement n'est pas une voie d'orientation.

3/ Résultats de l'affectation et inscriptions :

→ Tour principal de l'affectation : publication des résultats le mardi 30 juin 2026 à partir de 17h sur le SLA.

→ Inscriptions en lycée : à partir du mardi 30 juin 2026. Consulter le site de l'établissement d'affectation pour la rentrée 2026. Service en ligne inscriptions (SLI).

Attention : l'affectation ne vaut pas inscription. Tout élève non inscrit selon le calendrier défini par chaque établissement perdra le bénéfice de sa place qui sera proposée au 2nd tour d'AFFELNET.

→ Élèves sans affectation à l'issue du tour principal : les élèves participent au 2^{ème} tour :

- ♦ Entretiens avec les familles dès le mercredi 1^{er} juillet 8h30. RDV à prendre par les familles dès le mercredi 1^{er} juillet 8h30, auprès du secrétariat de direction ou au CIO de Muret.
- ♦ Saisie par la direction du collège des nouveaux vœux formulés par les familles en fonction des places disponibles : du mercredi 1^{er} juillet (8h30) au mercredi 6 juillet (11h).
- ♦ Résultats du 2^{ème} tour et inscriptions : le jeudi 7 juillet. La famille contacte l'établissement d'affectation pour inscrire son enfant.

→ Elèves sans affectation à l'issue du 2^{ème} tour : les élèves participent au 3^{ème} tour en septembre :

- ♦ Entretiens avec les familles (Direction du CLG ou Psy-En au CIO de Muret) et saisie, par le collège, des vœux formulés par les familles en fonction des places vacantes : du lundi 7 septembre au mercredi 9 septembre 2026.
- ♦ Résultats et inscriptions : le jeudi 10 septembre 2026.

Les élèves sans solution devront s'inscrire en classe de 3^{ème} dans leur collège d'origine dès le 6 juillet dans l'attente des résultats du 3^{ème} tour en septembre.

Pour toute difficulté technique d'accès à la plateforme vous pouvez contacter le secrétariat de direction. Pour toute demande de précisions relatives aux vœux et aux formations, veuillez contacter le professeur principal ou la Psy-EN (le jeudi au CLG) ou le CIO de Muret ou madame la Principale.

Bien cordialement.

Nadia MOKRANI, Principale

